

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Service d'abonnement. — IV Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal aux fidèles de la Ville de Montréal au sujet des prochaines élections municipales. — V Correspondance romaine. — VI Le Congrès Eucharistique : lettres épiscopales. — VII Courtes réponses à diverses consultations. — VIII Aux prières. — IX Ordinations. — X Apostolat de la prière.

AU PRONE

Le dimanche, 6 février

On annonce :

Le mercredi des Cendres et le carême ;

Dans le diocèse de Joliette, la collecte pour les œuvres diocésaines.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 6 février

Samedi prochain et chaque samedi du carême, l'angelus se dit debout le midi, comme le soir (et toute la journée du dimanche).

MESSES BASSES :

Du dim. de la QUINQUAGÈSIME, *semi-double* ; (privil. contre les offic. de 2^e cl.) ; mém. de saint Tite et de sainte Dorothee ; préf. de la Trinité.

MESSE CHANTÉE OU SOLENNELLE :

Dans les chapelles semi-publiques (1) :

Dans ces chapelles, la bénédiction ne peut se faire que le 2 février.

Messe comme la messe basse ci-dessus. — I vêpres de saint Romuald, *double* ; mém. de la Quinquagèsime et de saint Tite, ant. *Ave, Regina*.

Dans les églises et chapelles publiques (1) :

Après l'aspersion, bénédiction des cierges et procession avec cierges allumés.

On tient son cierge allumé pendant le chant de l'évangile et depuis la consécration jusqu'à la communion, à la messe de la Purification, non à celle du dimanche ou du titulaire

Messe de la PURIFICATION (du 2 février), double de 2e cl. ; mém. de la Quinquagésime et de saint Tite (et de sainte Dorothee si la messe est basse) ; préf. de Noël, dernier Ev. du dim. — Aux II vèpres de la Purification, double de 2e cl. ; mém. 1o de saint Romuald, 2o du dim., 3o de saint Tite, ant. Ave, Regina.

Le mercredi 9 février

Bénédictio et distribution des cendres ; messe propre, simple (privil. contre tout office de 1e cl.) ; mém. de sainte Apolline, 3e or. *A cunctis* ; préf. du carême.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 13 février

Comme le 1er dim. du Carême est privilégié contre tout office même de 1e cl. (Rubr. génér. du brév., titre x, No 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du Missel, titre IV ; décret général du 2 décembre 1896, III, No 3754). En conséquence, la solennité des titulaires dont l'office tombe entre le 6 et le 13 sera remise, cette année, au 20 février. J. S.

Prières des Quarante-Heures

MARDI,	8	FÉVRIER	—	Congrégation de Notre-Dame,
JEUDI,	10	"	—	Repentigny. [Maison-Mère.
SAMEDI,	12	"	—	Saint-Pierre-aux-Liens.

SERVICE D'ABONNEMENT

D'ici à la fin du Congrès Eucharistique, l'administration de la *Semaine religieuse* consent un service d'abonnement, à titre gratuit, aux membres de tous les comités diocésains du Canada, ainsi qu'à plusieurs personnages et publicistes de l'étranger. Notre revue est heureuse de pouvoir ainsi contribuer au succès du Congrès de Montréal, et elle espère qu'on en profitera pour donner la plus large publicité possible à tout ce qui est de nature à favoriser les grandes fêtes qui se préparent.

(1) On appelle chapelle *publique* celle qui est ouverte librement au public qui en occupe les bancs ; si l'on y chante *habituellement* la messe, elle sera celle de la solennité. La chapelle *semi-publique* est celle dont les bancs sont destinés aux membres d'une communauté qui admet par faveur un petit nombre de personnes du dehors ; on ne chante pas dans ces chapelles semi-publiques les messes des fêtes remises au dimanche. On peut y bénir des cierges, mais le 2 février même (non le dimanche, vu qu'on n'y fait pas de solennité).

MGR

D

Nos trè

Vous
importe
seront
venons
de vota
l'honne

Les
semble,
grave c

Nous
Euchar
d'une f
enthous
vue rel
portée
a les r
tous les
nous n'
mais p

LETTRE
DE
MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL
AUX FIDÈLES DE LA VILLE DE MONTRÉAL
AU SUJET
DES PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES

{ Archevêché de Montréal,
le 21 janvier 1910.

Nos très chers frères,

Vous aurez dans quelques jours à remplir un de vos plus importants devoirs civiques : celui de choisir les hommes qui seront chargés d'administrer les affaires de notre ville, et nous venons vous demander de remplir ce devoir selon les dictées de votre conscience et en conformité avec toutes les lois de l'honneur.

Les événements de ces derniers temps exigent, ce nous semble, que nous vous donnions une direction spéciale en cette grave circonstance.

Nous aurons, au mois de septembre prochain, le Congrès Eucharistique International dont nous vous avons parlé, plus d'une fois, et pour lequel on montre partout le plus touchant enthousiasme. Au point de vue national, comme au point de vue religieux, ce sera, assurément, une démonstration d'une portée immense. Nous pouvons dire que le monde catholique a les regards tournés vers nous en ce moment. Il faut que tous les cœurs soient unis dans la foi et la charité. Pour nous, nous n'avons pas à intervenir dans le choix des candidats, mais puisque ce Congrès Eucharistique est pris en considéra-

tion par tous dans l'élection à la mairie, — les protestants eux-mêmes l'ont prouvé par un acte qui les honore, — nous déclarons que nous verrions avec peine la lutte se faire sur une question de race ou de nationalité. Nous espérons que candidats et électeurs verront les choses de plus haut.

Quant au Bureau de contrôle et au Conseil municipal, il est essentiel qu'ils soient composés de citoyens intègres, d'une probité reconnue et d'une conduite morale au-dessus de tout soupçon. Il nous faut des hommes désintéressés, inaccessibles à toute tentation de corruption, des hommes courageux qui sachent faire respecter les lois protectrices de la moralité publique.

En outre, il y a parmi nous, inutile de nous le dissimuler, des disciples de sectes condamnées par l'Église. S'ils ne s'affichent point publiquement, ils n'en sont pas moins à l'œuvre. Leurs écrits, leurs discours et leurs agissements divers nous révèlent l'esprit qui les anime et le but qu'ils poursuivent. Ils voudraient transporter au sein de nos populations croyantes les scandales et les dissensions religieuses de l'Europe. Ils ne sont pas légion, grâce à Dieu, mais ils déploient une énergie inlassable et ils s'efforcent de pénétrer partout. Ce sont des ennemis dangereux contre lesquels vous devez être en garde. Si de tels citoyens, membres des loges maçonniques, ou favorisant les adeptes des loges venaient solliciter votre suffrage, votre conscience de catholiques vous ferait une obligation de le leur refuser impitoyablement.

La croisade antialcoolique se poursuit au milieu de nos villes et de nos campagnes, et vous savez les consolants résultats qu'elle a déjà produits. La masse du peuple est avec nous. Les familles, par milliers, nous remercient de nos efforts pour faire régner chez elles l'économie, la santé et le bonheur. Une ligue de laïques généreux travaille d'un commun accord avec le clergé, pour cette cause patriotique et morale. Les mesures réformatrices que nous avons demandées dans l'intérêt du bien général vous sont connues. Ces mesures, nous le savons,

ont voté
l'inoubliable
décembre

Eh bien
nous, nous
votre influence
vos sentiments
ils seront
principe
compter
température

Nous
en hommes
que vous
les électeurs

Ne voyez
tion et l'
l'honnêteté
sociales s

Il y a,
le droit de
plus que
l'alcoolisme
leur droit
sincères d

Nous v
en citoyen
vont avoir
même ten
rêts religi

ont votre sympathie entière. Nous en avons eu la preuve dans l'inoubliable assemblée du Monument National au mois de décembre dernier.

Eh bien, nos très chers frères, ne restez pas inactifs, aidez-nous, montrez l'amour qui vous anime pour votre ville et votre pays. C'est le temps d'exercer autour de vous une influence puissante et salutaire. Que les candidats connaissent vos sentiments, vos désirs, votre volonté formelle. Au Conseil ils seront vos représentants ; n'y envoyez que des hommes aux principes sûrs et dont la conduite passée vous permet de compter sur eux comme sur de vaillants champions de la tempérance.

Nous espérons, nos très chers frères, que vous saurez voter en hommes libres et indépendants, d'après vos convictions, et que vous comprendrez toute la honte de ce trafic vénal dont les élections, hélas ! ont été trop souvent entachées.

Ne vous absteniez pas d'aller aux urnes électorales. L'abstention et l'indifférence ne sont pas permises quand la justice, l'honnêteté, des réformes nécessaires et de grandes vertus sociales sont en cause.

Il y a, dans Montréal, plusieurs milliers de femmes qui ont le droit de voter aux élections municipales. Elles savent, elles, plus que bien d'autres, les maux causés au foyer familial par l'alcoolisme. Qu'elles travaillent donc avec nous en usant de leur droit, et en dirigeant sagement leur vote vers les amis sincères de la tempérance.

Nous vous demandons à tous, nos très chers frères, d'agir en citoyens et en catholiques zélés, car, dans les élections qui vont avoir lieu, vous avez, n'en doutez pas, à protéger en même temps que des intérêts matériels et financiers des intérêts religieux et moraux.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Janvier 1910.



La question catholique, ou comme on dit anticléricale, se trouve presque partout en Italie, cependant avec moins d'acuité qu'en France parce qu'il semble que le moment ne soit pas encore venu. Mais il s'approche à grands pas ; et malgré les efforts des catholiques, qui en général ne sont pas des combattifs, l'irrégion, ou mieux la haine du catholicisme, grandit chaque jour. Les ligues agraires sont un des principaux moyens dont se sert la secte pour embrigader les travailleurs. Au nom de la liberté qu'on leur prêche, ils sont bien plus esclaves que sous les plus autoritaires des tyrans. Ces ligues imposent, en effet, au moins dans certaines parties du Nord et du Centre de l'Italie, à leurs adhérents de ne point faire baptiser leurs enfants. Elles n'osent pas défendre encore aux pères de famille qu'elles enrôlent, de ne point assister à la messe ; mais cela viendra d'autant plus aisément que ces mêmes individus se soumettent à la tyrannie de la ligue pour ce qui regarde leurs fils.

— Vers la fin de l'année dernière, est mort un ancien ministre d'Italie, M. Fortis. Il était, cela va sans dire, un grand dignitaire de la maçonnerie ; et quand il fut gravement malade, les maçons montèrent la garde pour empêcher tout ecclésiastique de s'approcher de son chevet. Ils y réussirent, bien que l'ex-ministre eut plusieurs fois déclaré, quand il était en bonne santé, ne pas vouloir mourir sans sacrements. Décédé sans les bénédictions de l'Église, il devait être enseveli sans ses suffrages, et on fit venir un char funèbre de première classe. Par un oubli, une minuscule croix se dressait au sommet du corbillard ; mais les francs-maçons veillaient, et ils ordonnèrent à un employé des pompes funèbres de voiler cette

croix en
garibal
la mes
foule :
la relig
clameu
obligé
assistai
insigne
rouged
dignita
corbilla
Dieu est

— Du
sembler
suivre le
ques, et
pour cat
divers, v
comme
assez co
prit cath
qui a po
peur de
que nou
vous pou
politique
croire qu
du catho
existe en
indique

— Il y

croix en mettant dessus la chemise rouge et la casquette de garibaldien que Fortis avait portées à Marsala. Mais cette fois la mesure était comble, un chœur de réprobations partit de la foule : on faisait remarquer que cette croix était le symbole de la religion de l'État et que nul ne devait en rougir. Bref, les clameurs furent telles que l'employé des pompes funèbres fut obligé de redescendre de son échelle, et les francs-maçons qui assistaient rangés autour de leur bannière verte, mais sans insignes, durent se résigner. On jeta sur le cercueil la chemise rouge du garibaldien et l'écharpe blanche frangée d'or du grand dignitaire maçonnique, mais la croix continua à surmonter le corbillard, gage d'espérance et de salut. La miséricorde de Dieu est si grande.

— Du moment que les anticléricaux forment un bloc, il semblerait que les catholiques dussent imiter leur exemple, suivre leur tactique. Or chose curieuse, souvent des catholiques, en France et en Italie, ne veulent presque pas passer pour catholiques, ils cachent leur action sous les noms les plus divers, veulent s'allier avec les libéraux, les honnêtes gens, comme si par eux-mêmes ils ne pouvaient former un parti assez compact et assez uni. Cette situation particulière de l'esprit catholique est déplorable, et la cause en est au libéralisme qui a pour premier auteur et principe le démon. Nous avons peur de notre titre de chrétien, nous rougissons de la croix, que nous n'abandonnons pas il est vrai, mais que nous réservons pour l'usage interne. Et quand nous voulons faire de la politique ou des œuvres sociales, nous nous efforçons de faire croire que nous ne pensons pas même de loin à l'instauration du catholicisme dans les familles et la société. Cette division existe en France, elle existe aussi en Italie, mais le pape nous indique ce qu'il faut en penser et en France et en Italie.

— Il y a en Italie un certain nombre d'œuvres économiques

formées par les catholiques. Ceux-ci, ou mieux un certain nombre de ceux-ci, désiraient que le caractère d'association catholique n'apparût pas si ouvertement, afin d'obtenir de plus larges adhésions en accueillant dans la nouvelle organisation des groupements qui s'inspireraient seulement de l'idée de « justice chrétienne », et afin d'obtenir aussi plus facilement une représentation équitable auprès des pouvoirs publics. Or le Souverain-Pontife, à qui on avait manifesté ces désirs ou mieux ces vues, répond catégoriquement à la date du 22 novembre qu'après les avoir mûrement pesées, il lui est impossible de les accepter. Après avoir montré que ces concessions n'obtiendraient point le but que se proposent leurs auteurs, le pape ajoute : « En outre, il n'est ni loyal, ni digne de simuler, en couvrant d'une bannière équivoque la profession de catholicisme, comme si c'était une marchandise avariée ou de contrebande. Avec l'idée de « justice chrétienne », très large et dangereuse, on ne sait jamais à quel point on pourrait arriver pour l'esprit de Liges qui adhéreraient, et par conséquent pour les personnes qui pourraient être portées par les élections à la direction ». Et le pape termine en demandant que tous les catholiques tiennent courageusement leur drapeau. Par conséquent la conclusion qui se dégage de ces lignes, non seulement pour l'Italie, mais pour la France et tous les autres pays, c'est que les liges des catholiques doivent être confessionnelles, que la croix doit être leur drapeau même dans les questions économiques, et que s'allier avec d'autres oblige d'abord à voiler ce drapeau, ce qui est un mal, et la plupart du temps conduit au métier de dupes. Que de fois en France les catholiques ont été ainsi dupes au moment des élections, et l'expérience du passé ne leur a servi de rien, car à chaque nouvelle élection on les trouve prêts à recommencer.

DON ALESSANDRO.

A Sa C

Monse

C'est
nier, (Montri
prolon
Votre
déploie
congrè
aux ce
ardent
dans si
bonne

Et pu
ciel do
son di
vaux et

Vous
cours d
est fait
vous pe
prise.

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE

LETTRES ÉPISCOPALES

LETTRE DE SA GRANDEUR MGR BÉGINArchevêque de Québec

Archevêché de Québec, le 12 décembre 1909.

A Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési,

Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

C'est avec un vrai bonheur que j'ai appris, l'automne dernier, que le prochain Congrès eucharistique aurait lieu à Montréal. Les belles fêtes que vous préparez seront comme un prolongement de celles que nous eûmes à Québec l'an dernier. Votre grande et active cité se prête merveilleusement au déploiement des pompes religieuses qui accompagnent ces congrès. Votre clergé séculier et régulier, si zélé, si dévoué aux œuvres de l'Église, vos pieuses communautés, foyers ardents de prières et de sacrifices, votre peuple si généreux dans sa foi, vous fourniront tous les éléments d'une belle et bonne organisation.

Et puis, Montréal est la ville de Marie! Notre bonne Mère du ciel doit être fière du glorieux triomphe que vous préparez à son divin Fils, et elle ne manquera pas de protéger vos travaux et d'en assurer le succès.

Vous pouvez compter, Monseigneur, sur le plus entier concours de Québec. Comme vous, nous apprécions l'honneur qui est fait à notre pays, et nous avons à cœur de travailler avec vous pour mener à bonne fin une si noble et si sainte entreprise.

Tous vos collègues dans l'épiscopat vous ont déjà exprimé leur sympathie et offert leur généreuse collaboration. Les catholiques du monde entier ont les yeux tournés vers Montréal. Partout les amis de Jésus Hostie et les vaillants ouvriers du Congrès eucharistique ont hâte de voir se manifester la foi du peuple canadien, et d'apprendre par quelles admirables traditions s'est transmis et par quels constants efforts s'est développé et affermi chez nous le culte envers la sainte Eucharistie.

Tous ces concours vous sont précieux, Monseigneur, et les belles espérances qui, dès aujourd'hui, accueillent vos projets ne seront point déçues. Au cours du voyage que ma mauvaise santé me force d'entreprendre, je me ferai un devoir de parler du prochain Congrès et de faire en sa faveur une active propagande.

Avec mes meilleurs vœux de succès, veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

LETTRE DE SA GRANDEUR MGR LABRECQUE

Evêque de Chicoutimi

Evêché de Chicoutimi, 15 décembre 1909.

Sa Grandeur Monseigneur Paul Bruchési,

Archevêque de Montréal.

Cher et vénéré Seigneur,

Avec une grande joie, j'ai appris qu'un Congrès Eucharistique international aurait lieu en septembre prochain dans la ville de Marie. On ne pouvait choisir un théâtre plus approprié à ces solennelles assises eucharistiques où notre divin Roi rece-

vra le
du m
sime
Souve
foi tr
premi
C'e
élévé
Mont
autou
enfar
ailleu
ques
de l'
Jésus
tironi
d'am
In os
Les
évén
dans
seul
taber
chant
veur
famil
virtut
Qu
non s
tant c
breus
diocè
ils ad

vra les hommages de la population catholique du Canada et du monde entier par ses illustres représentants. L'éminentissime légat de notre bien aimé Pie X présidera, au nom du Souverain-Pontife lui-même, ce Congrès appelé à raviver la foi traditionnelle qui a fait notre force et notre gloire dès les premières origines de notre cher Canada.

C'est à Montréal que le premier trône eucharistique a été élevé par les dignes fils du Vénérable Père Eymard ; c'est à Montréal que revenait, à bien des titres, l'honneur de grouper autour de Jésus-Christ présent dans la sainte Eucharistie ses enfants de prédilection. A Montréal, comme quelque part ailleurs sur les rives du Saint-Laurent, se sont fait entendre quelques timides échos de la libre-pensée qui désole la Fille aînée de l'Eglise et tant d'autres nations, qui rejettent le joug de Jésus-Christ ; de Montréal, en ces fêtes eucharistiques, retentiront en l'honneur du Roi des rois des accents de foi et d'amour qui seront entendus jusqu'aux extrémités de la terre : *In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines terrae verba eorum.*

Les espérances qu'apporte à nos cœurs l'annonce de ce grand événement religieux, personne ne les ignore : je crois les lire dans les paroles de la sainte liturgie. D'une seule voix, d'un seul cœur, d'une seule âme, les fidèles, groupés aux pieds des tabernacles, pour acclamer Jésus-Christ dans son triomphe, chanteront les gloires de l'Eucharistie et demanderont la ferveur et l'accroissement des vertus dans les individus, dans la famille et dans la société : *Sanate mentes languidas, augete nos virtutibus.*

Quels seront les fruits de cette démonstration catholique, non seulement pour votre chère cité épiscopale, où fleurissent tant de vertus, dans le monde comme dans vos belles et nombreuses communautés religieuses, mais encore pour tous les diocèses du Canada, si fiers de s'unir à Votre Grandeur dont ils admirent le zèle et l'inlassable dévouement ? Nous pouvons

les prévoir par la joie qui accueille en ce moment la bonne nouvelle du Congrès de Montréal. — Depuis le berceau de notre Eglise canadienne jusqu'à nos jours, bien des apôtres ont semé, quelquefois dans la joie, souvent dans les larmes : *euntes ibant et flebant*. Aujourd'hui, grâce à votre intelligente initiative, nous entrevoyons, dans ces heures de triomphe que vous préparez à Jésus-Hostie, l'aurore d'un jour nouveau, l'espérance d'un renouveau de la piété catholique et de l'accroissement de la foi : *Venientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos*.

Si les délices de Jésus-Hostie sont d'être avec les enfants des hommes, nos délices aussi en ces jours que vous préparez seront d'être avec Lui, associé au triomphe dont veut l'honorer la Ville de Marie ; et nous sentirons mieux que jamais que Jésus-Hostie est vraiment l'aimant qui attire les âmes. Nous comprendrons qu'il est vraiment la vie de l'Eglise. Partout où fleurit la dévotion eucharistique croissent, dans la même proportion, toutes les solides vertus chrétiennes dans les individus, dans la famille et dans la société. J'en ai fait l'heureuse expérience dans mon jeune diocèse où a été élevé le second trône eucharistique en Canada, trône gardé jour et nuit par ces anges adorateurs qui ont nom les *Servantes du Très-Saint-Sacrement*. Des centaines d'agregés, marchant sur leurs traces, viennent adorer Jésus-Christ exposé aux regards des fidèles, et l'on peut dire, avec un saint personnage, que l'exposition du Très Saint-Sacrement dans un diocèse est « *la plus riche veine de prière* ».

Inutile donc d'assurer Votre Grandeur que vous avez tous mes vœux pour le succès du Congrès de Montréal qui restera la grande œuvre de votre vie. Il me tarde, comme à tant d'autres, d'assister à la procession triomphale qui couronnera les assises eucharistiques de Montréal. Et quand Jésus-Christ, voilé sous les espèces sacramentelles, s'avancera sous les voûtes de votre majestueuse cathédrale et à travers les rues

de votre
Jésus-Christ
de la rai
que jar
le droit
troublé
du peu
de triom
une im
Christus

Tels s
sujet du
avec un
Comp
cher et
dévouer

COU



celle de 1
Comme
la 3e orai
celle-ci et
quel ord
Sacremen
1. — Ce
augmenté

de votre métropole, porté par le représentant du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, nous verrons en Lui le conquérant de la race humaine, le Sauveur des âmes. Nous sentirons plus que jamais qu'il est à nous et que les anges ont moins que nous le droit de l'acclamer. Si dans le monde entier, en ces jours troublés que nous traversons, retentissent encore les paroles du peuple déicide : *Nolumus hunc regnare super nos*, en ce jour de triomphe qui s'avance, des milliers de voix répondront dans une immense acclamation : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.*

Tels sont mes sentiments, mes espérances et mes vœux au sujet du Congrès Eucharistique que prépare Votre Grandeur avec une sollicitude vraiment apostolique.

Comptant sur le concours de mes humbles prières, veuillez, cher et vénéré Seigneur, agréer l'hommage de mon fraternel dévouement en Notre-Seigneur.

† MICHEL-THOMAS, ÉV DE CHICOUTIMI

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

 N a publié une indulgence tantôt de 300 jours, tantôt de 100 jours seulement, pour saluer le Saint-Sacrement en passant devant une église ; y a-t-il eu erreur, ou celle de 100 jours a-t-elle été élevée à 300 jours ?

Comment faut-il agir dans les deux cas suivants : a) quand la 3^e oraison est *Ecclesiae* ou pour le pape, est-on libre de choisir celle-ci et d'omettre celle du pape prescrite par l'évêque ? b) dans quel ordre doit-on dire les oraisons du pape et celle du Saint-Sacrement prescrites dans le diocèse de Montréal ?

1. — Cette indulgence est de 100 jours et elle n'a pas été augmentée. Ce doit être une erreur typographique (à moins

que ce ne soit une citation de mémoire) qui a fait écrire 300 au lieu de 100.

Le 28 juin 1908, le pape accordait une indulgence de 300 jours à la récitation de l'invocation suivante, en faisant la gémuflexion à deux genoux devant le Saint-Sacrement solennellement exposé : « Jésus, mon Dieu, je vous adore ici présent dans le sacrement de votre amour » et de 100 jours, lorsqu'on la récite en faisant la gémuflexion d'un genoux devant le tabernacle où est conservé le Saint-Sacrement ; il accordait de plus la même indulgence de 100 jours à celui qui fait un signe extérieur de respect, en passant devant une église ou chapelle où l'on conserve la sainte Eucharistie. Comme on le voit, la prostration seule devant le Saint-Sacrement fait gagner 300 jours ; dans les deux autres cas, l'indulgence n'est que de 100 jours. L'ordre de gradation est de nature à empêcher la confusion. (On trouve ces indications dans l'AMI DU CLERGE, 1908, page 746).

II. — 1^o Dans le 1^{er} cas, on n'est pas libre de satisfaire par un seul acte à deux obligations distinctes. Lorsque la rubrique exige l'oraison ou *Ecclesiæ*, ou *Deus, qui omnium* et que l'une d'elle (ordinairement la seconde) est commandée par l'évêque, il faut dire la 1^{re} pour observer la rubrique et l'autre pour obéir à l'évêque. Il y a plus d'un siècle déjà on a demandé à la Congrégation des rites, si, lorsque la rubrique prescrit une 3^e oraison au choix, on peut dire à sa place celle prescrite par l'évêque et la réponse a été négative (17 août 1709 n. 2198, II). Dernièrement la question a été posée de nouveau par des rédacteurs d'ordo, au sujet du choix entre l'oraison *Ecclesiæ* et celle pour le pape, et la même congrégation a encore répondu dans le même sens, c'est-à-dire qu'il faut les réciter toutes deux (4 mars (ou 24 mai) 1901). C'est bien d'ailleurs ce que dit l'ORDO de Montréal, pour 1910, page V.

2^o La rubrique du missel (titre VII de *Commemorationibus*,

n. 5)
mémo
laudes
compl
votive
par l'
choisi
oraiso
rubriq
dignit
de sanc
liter in

Cet
messe
vienne
les ora
sons t
même
avant
ou ad

Ains
Saint-
raison
tôt pou

Sœur
de Notr
Sœur
des Sœu
Mme.

n. 5) indique pour les oraisons l'ordre suivant : 1o les mémoires qui appartiennent à l'office et qui ont été faites à laudes, 2o les oraisons communes (*A cunctis, Eccles.* etc.) qui complètent le nombre trois, en certains jours, 3o les oraisons votives. Or ces oraisons votives sont d'abord celles choisies par l'évêque (ou le supérieur de la communauté), puis celles choisies par le célébrant lui-même. Mais s'il y a plusieurs oraisons votives, dans quel ordre doit-on les dire ? La même rubrique y pourvoit en disant *in quibus votivis servetur deinde dignitas orationum, ut de sanctissima Trinitate, de Spiritu sancto... de sancto Joanne Baptista, et de S. Joseph ante Apostolos, et similiter in aliis.*

Cet ordre de dignité est observé dans le missel pour les messes qui suivent le commun des saints ; en dernier lieu viennent les oraisons diverses qui ne peuvent être dites qu'après les oraisons tirées des messes. Dans le cas de plusieurs oraisons tirées de la classe des *orationes diversæ*, l'on suit l'ordre même des oraisons, de telle sorte que celle du pape se dise avant celle *pro quacumque necessitate, ou ad petendam pluviam ou ad postulandam serenitatem.*

Ainsi il faut, dans le diocèse de Montréal, dire l'oraison du Saint-Sacrement prescrite du 1 janvier au 12 septembre 1910, à raison du Congrès Eucharistique, avant celle prescrite plus tôt pour le pape.

J. S.

AUX PRIERES

Sœur Marie de Saint-Paulin Proulx, religieuse converse, des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Parc-Laval.

Sœur Marie du Précieux-Sang, née Janet Chisholm, professe choriste, des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Saint-Laurent.

Mme James McShane, décédée à Montréal.

tionibus,

ORDINATIONS

Le samedi, 25 décembre, Sa Grandeur Mgr Zotique Racicot a fait dans la cathédrale l'ordination suivante :

Diacre

Pour le diocèse de Burlington : M. E. E. Marion.

Le lundi, 27 décembre, Sa Graudeur Mgr Zotique Racicot a fait dans la cathédrale l'ordination suivante :

Prêtre

Pour le diocèse de Burlington : M. E. E. Marion.

APOSTOLAT DE LA PRIERE

Intention générale pour le mois de février 1910
approuvée et bénie par Pie X

LES CHRÉTIENS D'ORIENT

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier pour les chrétiens d'Orient, si florissantes jadis, et aujourd'hui si malheureuses.

Résolution apostolique : Je serai, par mes prières, le protecteur des pauvres chrétiens d'Orient.
